

Houblon: aide aux producteurs pour 1995

1996/0141(CNS) - 28/05/1996 - Document de base législatif

OBJECTIF : la proposition de règlement du Conseil vise à fixer, dans le secteur du houblon, le montant de l'aide aux producteurs pour la récolte de 1995. **CONTENU** : il est proposé que, sur la base du rapport de la Commission consacré à la production et à la commercialisation du houblon pour la récolte 1995, le Conseil adopte la proposition de règlement fixant le montant de l'aide aux producteurs de houblon pour ladite récolte aux niveaux suivants : - variétés aromatiques : 444 ECU/ha; - variétés amères : 416 ECU/ha; - autres variétés : 298 ECU/ha; - variétés expérimentales : 298 ECU/ha. Cette proposition tient compte des changements relatifs des recettes et des coûts de production par rapport à la récolte précédente, pour les différents groupes de variétés expérimentales bénéficiant de la même aide que celle prévue pour le groupe de variétés "autres". Si les coûts moyens de production sont restés plus ou moins les mêmes que ceux de la récolte précédente (une augmentation de seulement 0,08%), les recettes moyennes par ha. ont augmenté pour les trois groupes de variétés pour se situer respectivement à 6.271 ECU/ha (+10,3), 5.716 ECU/ha (+21,85%) et 5.175 ECU/ha (+19,05%). Cette proposition implique donc une diminution proportionnelle de l'aide pour les trois groupes de variétés. Par rapport à la récolte précédente, le niveau moyen de l'aide pour l'ensemble des groupes de variétés a diminué de 14,88%. Le coût de la proposition, à charge du FEOGA "garantie", est estimé à 12,2 millions d'écus.